

DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE MONT /S VAUDREY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Présents : Bernard BERTHAUD, Joëlle CHAMOUTON, Stéphanie CHEVANNE, Gérard COUTROT, Paulette GIANCATARINO, Charline HUMBLLOT, Nicolas KOEHREN, Anne LAUNOY, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER, Maud MONANGE, Elisabeth POIROT et Emeline VALET

Date de Convocation :
09/04/2026

Absents : Arnaud LAVIGNE et Bernard FRAIZIER

Date d’Affichage :
27/04/2026

Pouvoir : Bernard FRAIZIER pour Paulette GIANCATARINO

N° : 2026/27

Secrétaire de séance : Charline HUMBLLOT

OBJET :
**Révision du loyer de la
boulangerie**

Christian MAGDELAINE, conseiller municipal délégué aux locations, indique que le bail de la boulangerie arrive à son terme le 30 avril 2026.

Le bail doit être revu avec le notaire pour indiquer correctement la société « SARL MARCELINO » présente actuellement dans le local et réviser le montant du loyer.

Co loyer n'a pas connu de révision depuis de nombreuses années.

Afin de régulariser la situation, la commune en relation avec les gérants de la boulangerie a convenu d'augmenter de 100 € HT le loyer et de prendre à sa charge la moitié des frais de bail (notaire) qui s'élèvent à 1 540 € TTC.

Au 1^{er} mai 2026, le loyer passera alors de 1 257.18 € HT (1 508.62 € TTC) actuellement à 1 360 € HT (1632 € TTC) au lieu des 1 464.33 € HT (1 757.19 € TTC) auxquelles la commune pourrait normalement prétendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la location des locaux à la société SARL MARCELINO dont le siège social est adressé au 7 rue Jules Grévy 39 380 Mont-sous-Vaudrey
- Valide la révision du loyer proposée à 1 360 €HT (1 632 €TTC) par mois
- Valide la prise en charge des frais de notaires par moitié soit 770 € TTC (1 540 € TTC divisé par deux)
- Autorise Madame la Maire ou un(e) adjoint(e) à signer le nouveau bail préparé par Maître TISSERAND

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,
La Maire, Paulette GIANCATARINO

